



CATALOGUE 2026



FORMATION DE FORMATEUR

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable d'accompagner une structure dans son besoin de formation SST, former, animer et évaluer une formation SST.

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle, formateurs d'entreprise

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Etre titulaire du certificat acteurs SST et acquérir les bases en prévention INRS sur : www.eformation-inrs.fr

4. Effectif :

de 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agrément(e) par l'INRS

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat valable 3 ans.

Possibilité de repasser les compétences non acquises sur une autre session.

Si le cas se présentait, nous vous contacterons.

7. Contenu de la formation :

Jour 1

Présentation du groupe et des objectifs
Révision des bases en prévention

Jour 2 et 3

Le projet de formation SST et La démarche de prévention

Jour 4

Communication chez l'adulte
Le triangle pédagogique et déroulé pédagogique
Remise des sujets épreuves DC1 + intersession.

Jour 5

Restitution des épreuves DC1 et bilan

Jour 6

Le déroulé pédagogique (suite) et Animation de séquences

Jour 7 et 8

Animation de séquence, Présentation de FORPREV, Quick place et Epreuves DC2

8. Lieu de formation :

La formation se déroule dans nos locaux (Paris, Montpellier, Valence)

Les centres de formation dans lesquels UFPS Group Group accueille des stagiaires sont conformes à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maintenir et actualiser ses compétences pour former et évaluer des salariés, ou futurs salariés, en Sauveteur Secouriste du Travail dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

2. Public concerné :

Formateurs SST d'entreprises, d'institutions et d'organismes de formation.

3. Pré requis :

Les stagiaires devront être titulaire du Certificat de Formateur en Sauveteur Secouriste du Travail et de l'attestation de bases en Prévention

4. Déroulement de la formation :

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, Apports de connaissances théoriques, Exercices pratiques adaptés en sous groupes, Veille juridique, technique, pédagogique

5. Moyens pédagogiques :

Mannequins adulte, enfant, et nourrissons, Maquillage, Ordinateur et vidéo projecteur, Matériel de simulation, Plan d'intervention SST, Fiches de Scénarios

6. Conditions avant Formation :

Un dossier de préparation de présentation d'une action de formation SST à préparer en amont de sa MAC, sera transmis au formateur.

7. Evaluation :

Le Certificat de Formateur SST sera renouvelé pour une durée de 36 mois, dès lors que les domaines de compétences seront acquis eu égard aux 2 épreuves de certification prévues.

8. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur de formateurs en Sauveteur Secouriste du Travail, certifié et à jour de MAC

9. Lieu de formation :

La formation se déroule dans nos locaux.

10. Programme de la formation

JOUR 1:

Ouverture de la formation, Présentations,

Attente des stagiaires, retours d'expériences,

Information sur les modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation en Sauvetage-Secourisme du Travail

Echanges de pratiques autour des dossiers préparés par les stagiaires Epreuve certificative

Les stagiaires présentent leur dossier d'une formation SST dans le cadre de leur activité afin de répondre à la grille de certification de Maintien et actualisation des compétences du formateur SST.

JOUR 2:

La pédagogie à l'enseignement du SST : apports, triangle pédagogique, processus, phases d'apprentissage d'un adulte en formation, les conditions d'apprentissage d'un adulte en formation...

Utiliser les concepts fondamentaux de la formation d'adultes pour définir les modalités d'acquisition des compétences en conformité? avec les documents de références INRS.

Définir et organiser une progression pédagogique qui tient compte des documents de références, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel

Mise en application du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des SST (Document de références, Guide des données techniques, manuel formateur) : Compétences, savoirs associés et contenus, séquençage.

Construction par les Formateurs SST des différentes séquences de formation

JOUR 3:

Epreuve certificative² Construire du déroulé pédagogique de 2 séquences de formation des domaines de compétences 1 et 2.

Définir : les objectifs pédagogiques, méthodes pédagogiques, timing, dans le respect des référentiels de compétences

Séquence d'animation : tirage au sort afin de répondre à l'épreuve certificative 2

Analyse avec le Formateur SST des points forts et des axes d'amélioration (pédagogie, communication, supports...) en conformité avec les différents documents : Document de références, guide des données techniques et manuel formateur.

Bilan et évaluation de la formation

Le contenu est susceptible d'être modifié, dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation SST

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Être capable d'animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement pour les 3 catégories : Concepteur, encadrant et opérateur.
Connaître le décret anti-endommagement (et les textes liés). Connaître sa mise en oeuvre et savoir utiliser les documents CERFA employés.
Savoir préparer ses futurs stagiaires à l'examen par QCM
Obtenir l'habilitation AIPR niveau Concepteur.

2. Public concerné :

Formateurs techniques des organismes de formation, vacataires, agents de collectivités ou d'entreprises désirant devenir formateur AIPR

3. Pré requis :

Le stagiaire est un formateur expérimenté et confirmé en pédagogie. Il connaît le domaine et les activités associées aux travaux à proximité des ouvrages

4. Méthodes Pédagogiques :

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, Apports de connaissances théoriques, Exercices pratiques

5. Moyens pédagogiques :

Module théorique
Vidéoprojection, discussions...
Manuel pédagogique
Evaluations formatives collectives
Module d'examen
Test QCM par internet en lien avec le site du MEEM.

6. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur expérimenté dans le travail des réseaux , et niveau Concepteur AIPR

7. Evaluation :

Le Certificat AIPR concepteur sera délivré, si l'apprenant réussit le QCM par internet en lien avec le site du MEEM

8. Lieu de formation :

La formation se déroule dans nos locaux.

9. Contenu de la formation :

Jour 1

Sequence 1 : Connaitre la reforme DT/DICT et l'AIPR pour pouvoir l'enseigner
Suivre la formation AIPR - Niveau encadrant/concepteur

Sequence 2 : Concevoir l'action de formation

Etre capable d'etablir de concevoir et d'organiser son action de formation au sein de son etablissement ;
Definir les objectifs pedagogiques ; Etablissement un programme type, complet, detaille, time, sequence...
Détermination des outils nécessaires a? la réalisation des objectifs

Sequence 3 : Les techniques d'animation et d'evaluation des stagiaires.

Les techniques d'animation :

La mise en place d'animations theoriques (utilisation du materiel pedagogique, gestion d'un groupe...) en vue de l'obtention de l'AIPR ;

La mise en place d'animations pratiques pour faciliter la comprehension ;

Les techniques d'evaluation :

Etre capable d'evaluer le niveau des stagiaires par rapport a l'examen AIPR.

La conception de Cas pratiques pour l'integration des notions essentielles pour l'obtention de l'AIPR (marquage ? piquetage, Formulaire DT/DIC

Jour 2

Sequence 4 : Scenarisation d'une partie d'un programme de formation

Decoupage d'une session de formation de preparation a l'examen AIPR et attribution d'une partie du programme a chaque stagiaire ;

L'ensemble des stagiaires devront preparer le module de formation correspondant a la partie du programme qu'il lui sera attribue?.

Sequence 5 : Scenarisation d'une partie d'un programme de formation.

Le stagiaire sera mis en situation de formateur. Le stagiaire doit etre capable d'animer une formation.

Rappel des regles pour reussir son action de formation.

Sequence 6 :

Realiser une synthese du stage

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maintenir et Actualiser les compétences du formateur PRAP IBC, lui permettant d'animer une démarche de prévention des risques liés a? l'activité physique dans son entreprise ou pour le compte d'une entreprise ou d'un établissement « client » et d'informer, de sensibiliser et de former les différents acteurs

2. Public concerné :

Les stagiaires devront être titulaire du Certificat de Formateur en PRAP IBC

3. Pré requis :

Les stagiaires devront être titulaire du Certificat de Formateur en Prévention des Risques liés a? l'Activité Physique du domaine IBC

4. Déroulement de la formation :

- Exposés interactifs
- Mises en situations pédagogiques
- Apports de connaissances théoriques
- Exercices pratiques adaptés en sous groupes
- Veille juridique, technique, pédagogique

5. Evaluation :

Préalablement à cette formation, chaque candidat aura élaboré un dossier portant sur une formation action PRAP réellement conduite, et devra faire apparaitre les moments forts de cette action et notamment :

Les enjeux stratégiques de la formation ? action PRAP

Le déroulé pédagogique réellement conduit

Le suivi ou l'évolution d'une situation de travail suite à une formation action PRAP Ce dossier servira de support à une présentation de 30' et permettra l'évaluation du candidat sur les trois domaines de compétences du formateur PRAP.

6. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur de formateurs PRAP certifié par l'INRS et à jour de MAC

7. Nombre de Participants :

Un groupe de 4 à 10 personnes

8. Lieu de formation :

La formation se déroule dans nos locaux.

9. Contenu de la formation :

Contenu de la Formation:

Évolution des pratiques et actualités.

Échanges et retours d'expériences.

Déclinaison des référentiels de formation et de certification de l'acteur : applications concrètes et certification des compétences.

Système de gestion des formations INRS.

Cette formation reprend dans sa globalité, les Compétences de la formation Initiale du Formateur en PRAP IBC

(voir programme formation Initiale du formateur PRAP IBC)

Le contenu est susceptible d'être modifié, dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation PRAP

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maîtriser les règles de base de la communication et de la pédagogie des adultes afin d'animer, en tant que formateur, des sessions de formation "transfert de compétences"

2. Evaluation :

Évaluation continue tout au long de la formation et délivrance d'une attestation de formation

3. Méthodes pédagogiques :

Apport théorique sur vidéo projecteur
Démonstrations en temps réel
Démonstrations en temps commentées
Mise en situations
Exercices d'apprentissage
Travaux en sous groupes

4. outils de formation :

Vidéo projecteurs + films
Tableau blanc
1 livret fin de stage
Supports sur clef USB (1 par stagiaire)

5. Formateur :

Formateur de Formateurs Certifié par l'INRS dans deux dispositifs et à jour de MAC

6. Contenu de la formation :

1/ S'approprier le cahier des charges :

Préciser les résultats concrets à atteindre.

Définir les conditions de réussite.

Délimiter les contenus nécessaires.

2/ Définir un déroulement bien adapté aux participants et aux objectifs visés

Identifier les objectifs pédagogiques.

Situer les difficultés et bien positionner la progression.

S'approprier les principes de la pédagogie en formation d'adultes.

Comment les adultes apprennent-ils ?

Facteurs facilitant la compréhension et la mémorisation.

Choisir les méthodes pédagogiques les mieux adaptées, en fonction du public, des objectifs, de la durée et des contraintes.

Varié les techniques pédagogiques, afin de susciter l'intérêt, de faciliter la compréhension et la mémorisation.

Respecter la chronobiologie.

3/ Élaborer les bons supports pédagogiques, pour le formateur et pour les participants

Établir le déroulé de l'animation.

Concevoir les supports participants adaptés à leurs besoins:

diaporama, exercices, jeux pédagogiques?

supports d'aide à la mémorisation et à l'application terrain.

4/ Animer la formation avec aisance

Bien se préparer.

Apprivoiser le trac.

Sécuriser les participants et susciter leur engagement.

Bien utiliser le non-verbal.

Gérer son temps de parole.

Utiliser avec fluidité les supports et matériels lors de l'animation.

Maîtriser l'animation des techniques de pédagogie active.

Conduire les débriefings d'exercices et les feed backs.

5 / Susciter une dynamique de groupe positive.

Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe.

Tenir compte de la dynamique de groupe.

Anticiper et gérer les situations difficiles en formation.

6/ Évaluer les acquis de formation

Introduire des modalités ludiques d'évaluation.

S'appuyer sur les évaluations pour aider les participants à progresser.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de concevoir un projet de prévention, conduire une évaluation des risques et former, animer et évaluer une formation acteur PRAP.

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle, formateurs d'entreprise

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Acquérir les bases en prévention INRS sur www.eformation-inrs.fr

4. Effectif :

de 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agrément(e) par l'INRS

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat valable 3 ans.

Possibilité de repasser les compétences non acquises sur une autre session.

Si le cas se présentait, nous vous contacterons.

7. Contenu de la formation :

Jour 1 à 3

Présentation du groupe et des objectifs
Les enjeux et valeurs de la prévention
Le projet formation action-PRAP
Remise des travaux intersession\$

Jour 4 à 6

Restitution des travaux DC1
Les limites et fonctionnement du corps humain
La grille PRAP, TMS PRO, Utilisation de l'ED 6161
Conduire une EvRP à partir des grilles acteurs PRAP
Remise des travaux intersession

Jour 7 à 10

Restitution des travaux DC2, Le triangle pédagogique
Communication chez l'adulte
Le déroulé pédagogique et Animation de séquence
Epreuve certificative DC3

8. Lieu de la formation :

dans nos locaux (Paris, Evry, Montpellier)

Les centres de formation dans lesquels UFPS Group Group accueille des stagiaires sont conformes à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de concevoir, d'animer et d'évaluer une formation APS-ASD.

2. Public concerné :

Formateur d'organisme de formation, formateur indépendant SST

3. Pré requis :

Etre titulaire du certificat Formateur SST et acquérir les bases en prévention INRS sur :
www.eformation-inrs.fr

4. Effectif :

De 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative
Alternance de théorie et pratique
Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agrément(e) par l'INRS

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat valable 3 ans.

7. Contenu de la formation :

Jour 1

Présentation du groupe et des objectifs
Les bases en prévention des risques
Le secteur de l'aide à domicile
Présentation du dispositif à un décideur

Jour 2

La grille d'observation et d'analyse d'un poste de travail
Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Jour 3 :

Remise des travaux inter session

Jour 4

Restitution des travaux
Le déroulé pédagogique et animation de séquence

Jour 5

Epreuves certificatives et Bilan de fin de formation

8. Lieu de la formation :

dans nos locaux (paris, Evry, Montpellier)



FORMATION DES ANIMATEURS OU MEMBRES ELUS OU DIRIGEANTS

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Initier et Développer un projet de prévention des Risques Professionnels dans son entreprise
Manager la Santé & Sécurité au Travail de son entreprise

2. Public concerné :

Les dirigeants ou Responsables d'une entreprise du secteur de l'Industrie / Bâtiment / commerce

3. Pré requis :

Être engagé sur le projet de prévention de son établissement et envisager d'envoyer une personne ou deux en formation de formateur PRAP

4. Déroulement de la formation :

Exposés interactifs
Mises en situations pédagogiques
Apports de connaissances théoriques
Exercices pratiques adaptés en sous groupes
Veille juridique, technique, pédagogique

5. Evaluation

Les situations d'évaluation sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence et un regroupement en situation d'évaluation au plus proche des situations réelles de travail. A l'occasion de cette journée d'information/formation un quizz et (ou) quelques questions ouvertes seront proposés aux participants afin qu'ils puissent faire le point sur les compétences acquises.

6. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur de formateurs PRAP certifié par l'INRS et a jour de MAC

7. Nombre de participants :

Un groupe de 4 à 10 personnes

8. Lieu de formation :

La formation se déroule dans nos locaux.

9. Répartition de la formation

la durée minimum est de une journée

10. Contenu de la formation

Les principes généraux de prévention (L 4121-2)
Les définitions des AT, MP, accident de trajet / accident de mission et S&ST
Les risques professionnels : TMS, RPS, CMR
La législation des assurances sociales des salariés,
Les modalités de la tarification et réparation
Les coûts directs, coûts indirects
Les statistiques nationales, régionales de la sinistralité de la profession, le bilan social
L'approche Systémique et stratégique de la prévention
Les principaux dispositifs d'accompagnement financier a? la prévention
La démarche de prévention : le projet de prévention
Les valeurs essentielles : la personne, le dialogue social, la transparence
Les bonnes pratiques.
Les indicateurs appropriés pour mesurer les évolutions des conditions de travail et de protection de la santé.
Les règles juridiques de la responsabilité civile et pénale, faute inexcusable de l'employeur
le CHSCT les IRP
Le document unique
Le code du travail, le code de la Sécurité sociale et le code de l'action sociale.
Les arguments pour agir, clés pour réussir
L'implication des différents acteurs et leur rôle
Les leviers de motivation
L'organisation de réunions mobilisant tous les acteurs Informations sur la FPC en prévention a? tous les niveaux
La réglementation de la formation professionnelle continue et les normes d'imputabilité des formations S&ST
Les approches pluridisciplinaires
Les principes QSE (Qualité, Sécurité, Environnement)
Les modalités de la délégation
Les différents outils d'évaluation : indicateurs?tableaux de bord ...)
Les acteurs : internes et externes (CHSCT, les services de Santé au Travail, CARSAT,CGSS, ARACT,..)

Le contenu est susceptible d'être modifié, dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation PRAP

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure
Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques professionnels

2. Public concerné :

Personne désignée par le directeur d'un établissement d'hébergement et d'accueil de personnes âgées .

3. Pré requis :

L'apprenant devra avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

4. Déroulement de la formation :

Alternance entre formation théorique et pratique, Travail en groupes, Projections de films, Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur, Utilisation des outils de repérage, méthode de détection et d'analyse de travail, Exercices d'apprentissage, Accompagnement de l'animateur en Structure

5. Evaluation :

Les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre à l'obtention du certificat Animateur HAPA

6. Répartition de la formation :

35 heures (4+2 jours) en centre de formation, et 14 heures (2 jours) en structure dont ½ journée avec le responsable de la structure

7. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Animateur HAPA, certifié par l'INRS et à jour de MAC

8. Nombre de Participants :

L'apprenant intégrera un groupe de 4 à 8 personnes

9. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux

10. Contenu de la Formation :

JOUR 1

Le rôle et les missions de l'animateur HAPA
Les enjeux de la Prévention
La démarche de prévention adaptée au secteur
Le projet de prévention adapté au secteur

JOUR 2

La mobilisation des acteurs
Le diagnostic en Santé & Sécurité au Travail
Le Projet de prévention : Premières Etapes
La démarche d'Evaluation des Risques Professionnels

JOUR 3

L'analyse de situation de travail à risque
Connaissance du Risque TMS
Evaluation des risques TMS

JOUR 4

Connaissance du risque RPS
Outils d'évaluation des RPS
Connaissance et évaluation des autres Risques du métier

JOUR 5

Restitution des projets de prévention
Evaluation de la première compétence
Restitution des analyses de situation de travail
Evaluation de la deuxième compétence

JOUR 6

Retour d'expérience sur l'utilisation des outils d'évaluation RPS
Hiérarchisation des pistes d'amélioration
Les différents projets des établissements
Bilan de la formation

Le contenu est susceptible d'être modifié dans le cas de modifications
du document de référence du dispositif de l'animateur HAPA

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention dans son établissement
Évaluer les actions menées et élaborer la continuité de la démarche de prévention de l'entreprise

2. Public concerné :

Personne désignée par le directeur d'un établissement d'hébergement et d'accueil de personnes âgées

3. Pré requis :

Être titulaire du certificat d'animateur prévention HAPA

4. Déroulement de la formation :

Alternance entre formation théorique et pratique,
Travail en groupes,
Projections de films,
Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur,
Utilisation des outils de repérage,
méthode de détection et d'analyse de travail,
Exercices d'apprentissage,
Accompagnement de l'animateur en Structure

5. Evaluation :

Les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre au renouvellement du certificat Animateur HAPA

6. Répartition de la formation :

14 heures (2 jours) en centre de formation

7. Nombre de participants :

L'apprenant intégrera un groupe de 4 à 8 personnes

8. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Animateur HAPA, certifié par l'INRS et à jour de MAC

9. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux

10. Contenu de la Formation :

Organisation et conduite du projet de prévention des risques professionnels

Le projet de prévention de l'établissement

Étude de l'état des lieux

Déploiement de la démarche de prévention de l'entreprise

Échanges

Les acteurs du projet de prévention

La mobilisation des acteurs internes et externes

Principes d'organisation et de réunion d'information et de sensibilisation

Les situations de travail

Méthodes d'évaluation et analyse de situation de travail à risques

Recherches de pistes d'amélioration et de solutions

La démarche de prévention adaptée à la spécificité des risques (Activité physique, chute, routiers, psycho-sociaux, environnemental, biologique, chimique et autres)

Construction d'un plan d'actions d'amélioration continue en rapport avec le projet de prévention de l'établissement

Animation d'une démarche de prévention

Méthodes d'organisation et d'animation de réunions

Animation de la démarche de prévention

Communication opérationnelle et mobilisation

Le contenu est susceptible d'être modifié dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de l'animateur HAPA

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Initier et développer une démarche de prévention des risques au sein de sa structure
Manager la santé & sécurité au travail de son établissement ou de sa structure

2. Public concerné :

Direction ou Encadrement d'un établissement d'hébergement et d'accueil de personnes âgées ou ou d'une structure d'Aide et Soins à Domicile

3. Nombre de Participants :

L'apprenant intégrera un groupe de 4 à 10 personnes

4. Déroulement de la formation :

Alternance entre formation théorique et pratique
Travail en groupes
Projections de films
Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur
Utilisation d'outils
Exercices d'apprentissage
Accompagnement de l'animateur Prévention en Structure

5. Répartition de la formation :

7 heures (1 jour) en centre de formation, et ½ journée avec l'animateur Prévention de la structure ou de l'établissement

6. Evaluation :

Remise d'une attestation de présence et de participation

7. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Animateur HAPA/ASD, certifié par l'INRS et à jour de MAC

8. Lieux de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux

9. Contenu de la formation :

Contenu de la Formation:

Les enjeux de la prévention pour son entreprise
Enjeux humains, financiers, réglementaires et de performance
Situation de l'entreprise au regard de ces enjeux

La démarche prévention

Démarche projet

Acteurs et rôles

Adaptation du dispositif aux démarches de prévention déjà engagées dans l'établissement

Équilibre coûts / bénéfices du projet

La responsabilité du chef d'entreprise au regard des risques professionnels et la situation de l'établissement

"Obligation de sécurité de résultat" : la solidarité d'intérêt en matière de sécurité et le management collaboratif des risques

Le document unique

Le "salarié compétent désigné"

Le recommandation R471

La convention nationale d'objectif

Auto diagnostic sur la situation de l'établissement au regard de ces obligations et recommandations

La mobilisation des acteurs internes

Mobilisation de l'encadrement et des salariés

Réflexion sur ce que pourrait être le projet de prévention

Place de la formation : la formation de l'animateur prévention et des agents

Le pilotage du projet en s'appuyant sur l'Animateur Prévention

Choisir l'AP. HAPA : avantages et limites de différents profils

Moyens humains et financiers

Choix et validation des propositions d'améliorations

Évaluation des améliorations mises en oeuvre

La communication auprès des acteurs externes

Rôles des acteurs de prévention externes

Communication

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure
Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques professionnels

2. Public concerné :

Personne désignée par le directeur d'un établissement ou d'une structure d'Aide et Soins à Domicile

3. Pré requis :

Il est Préférable que l'apprenant devra avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

4. Déroulement de la formation :

Alternance entre formation théorique et pratique
Travail en groupes
Projections de films
Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur
Utilisation des outils de repérage, méthode de détection et d'analyse de travail
Accompagnement de l'Animateur en Structure

5. Evaluation :

Les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre à l'obtention du certificat Animateur ASD

6. Répartition de la formation :

21 heures (2+1 jours) en centre de formation, et 14 heures (2 jours) en structure dont ½ journée avec le responsable de la structure

7. Nombre de participants :

L'apprenant intégrera un groupe de 4 à 8 personnes

8. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Animateur ASD, certifié par l'INRS et à jour de MAC

9. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux

10. Contenu de la Formation :

Animer une démarche de prévention des risques professionnels

Le secteur de l'aide et du soin à domicile

La prévention des risques professionnels

Les enjeux de la prévention

Les différents aspects règlementaires

Les différentes étapes d'une démarche de prévention

La formalisation d'un projet de prévention adapté et performant

La mobilisation des différents acteurs internes et externes

Animation de réunion et management d'équipe

Mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques professionnels

Assurer une évaluation des risques professionnels de son établissement et de son secteur d'activité

Estimer une évaluation des risques lors de la première visite du domicile du bénéficiaire et associer l'intervenant à domicile à la validation du diagnostic

Maîtriser la technicité des risques liés à l'activité physique

Proposer des mesures de prévention et participer à la hiérarchisation des risques

Faire valider les mesures de prévention et participer à l'actualisation du document unique

Entretenir une culture de la prévention au quotidien par la communication transparente et l'implication à tous les niveaux

Le contenu est susceptible d'être modifié dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de l'animateur ASD

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention dans son établissement
Évaluer les actions menées et élaborer la continuité de la démarche de prévention de l'entreprise

2. Public concerné :

Personne désignée par le directeur d'un établissement ou d'une structure d'Aide et Soins à Domicile

3. Déroulement de la formation

Alternance entre formation théorique et pratique
Travail en groupes
Projections de films
Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur
Utilisation des outils de repérage, méthode de détection et d'analyse de travail
Accompagnement de l'animateur en Structure

4. Evaluation :

Les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre au renouvellement du certificat Animateur ASD

5. Durée de la formation :

14 heures (2 jours) en centre de formation,

6. Nombre de Participants

L'apprenant intégrera un groupe de 4 à 8 personnes

7. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Animateur ASD, certifié par l'INRS et à jour de MAC

8. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux

9. Contenu de la formation :

Organisation et conduite du projet de prévention des risques professionnels

Le projet de prévention de l'établissement

Étude de l'état des lieux

Déploiement de la démarche de prévention de l'entreprise

Échanges

Les acteurs du projet de prévention

La mobilisation des acteurs internes et externes

Principes d'organisation et de réunion d'information et de sensibilisation

Les situations de travail

Méthodes d'évaluation et analyse de situation de travail a? risques

Recherches de pistes d'amélioration et de solutions

La démarche de prévention adaptée à la spécificité des risques (Activité physique, chute, routiers, psycho-sociaux, environnemental, biologique, chimique et autres)

Construction d'un plan d'actions d'amélioration continue en rapport avec le projet de prévention de l'établissement

Animation d'une démarche de prévention

Méthodes d'organisation et d'animation de réunions

Animation de la démarche de prévention

Communication opérationnelle et mobilisation

Le contenu est susceptible d'être modifié dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de l'animateur ASD

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Ces 3 modules permettent aux participants:

- D'identifier les unités de travail de l'entreprise
- D'inventorier les risques professionnels liés à leurs activités
- De hiérarchiser les risques
- De proposer des mesures correctives face à une situation à risques
- De maîtriser l'outil de réalisation et d'actualisation du document unique)
- D'analyser un incident ou un accident du travail,
- De réaliser des comptes rendus d'accidents exploitables
- D'exploiter un arbre des causes,
- D'élaborer des mesures de prévention et en évaluer leur efficacité

2. Public concerné :

Formation pour du personnel d'encadrement, susceptible d'intervenir dans les démarches de prévention des risques et établissant le document unique

3. Durée :

Partie 1 : Durée : ½ de face à face pédagogique, mise en place de la stratégie DUER
Partie 2 : ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN ½ journée
Partie 3 : Durée : 1 journée, mise en pratique, établir le document unique.

4. outils de formation :

Guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale (ED 835)
Aide-mémoire juridique (TJ 19)
Agir en prévention (ED 6038)
Le point des connaissances sur L'évaluation des risques professionnels (ED 5018)
Aide au repérage des risques dans les PME-PMI (ED 840)
Agir avec prévention (ED 6037)
Obligations réglementaires sur les formations obligatoires (ED 832)
Santé au travail qui fait quoi ? (ED6141)
Questions-réponses sur le document unique (ED 887)
De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail (ED 936)
DOCUMENT UNIQUE, OUTIL ESSENTIEL DE LA PRÉVENTION : Transcription des résultats de l'évaluation et propositions d'actions

5. Formateur :

Formateur en prévention des Risques Professionnels certifié par l'INRS

6. Contenu de la formation :

Santé & Sécurité au Travail :

La prévention des risques professionnels : contexte et enjeux?

L'obligation de Sécurité : contenu et responsabilités de l'employeur, formations.

Le Décret du 5 novembre 2001 : Le Document Unique

Document Unique :

Les principes d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels

Formation aux outils de réalisation et d'actualisation du Document Unique

Accident du Travail et soins bénins :

Définition de l'AT, les cas particuliers, accidents de trajet.

Connaissance du tableau 66 des maladies professionnelles.

Etablir un arbre des causes conforme et exploitable

Inventorier les accidents bénins et le suivi des premiers soins

Accidents liés au déplacement professionnel



FORMATION ERGONOMIE

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Connaître les risques liés à l'activité physique
- Comprendre les lésions dues aux TMS
- Connaître les Principes de Sécurité Physique et d'Economie d'Efforts (PSPEE)

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
- Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e)

6. Validation :

- Formation non certificative
- évaluation formative sous forme de mise en situation simulée
- Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

Présentation des TMS

Repérer des situations à risques dans mon activité

Connaître l'appareil locomoteur et son fonctionnement

Présentation d'affections péri-articulaire

Mise en place des PSPEE

Aménagement d'un poste de travail (travail sur écran)

Passage sur les postes de travail et mise en application

La prévention des TMS dans l'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Connaître les risques liés à l'activité physique
- Comprendre les lésions dues aux TMS
- Connaître les Principes de Sécurité Physique et d'Economie d'Efforts (PSPEE)

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
- Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e)

6. Validation :

- Formation non certificative
- évaluation formative sous forme de mise en situation simulée
- Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

- Présentation des TMS
- Repérer des situations à risques dans mon activité
- Connaître l'appareil locomoteur et son fonctionnement
- Présentation d'affections péri-articulaire
- Mise en place des PSPEE
- Aménagement d'un poste de travail (travail sur écran)
- Passage sur les postes de travail et mise en application



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de connaitre les risques d'accident lors de travaux électriques sur des installations électriques haute et basse tension.

Etre capable de mettre en application les règles de la norme NFC18-510.

Etre capable s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans son établissement.

2. Public concerné :

Personnel effectuant des travaux d'ordre électrique.

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Bonne connaissance technique de l'électricité du bâtiment.

4. Effectif :

Un groupe de 1 à 10 personnes
(si supérieur à 10 personnes, nous contacter pour les modalités d'organisation)

Individuel : Accessible dans nos locaux

5. Méthodes et encadrements

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves se voient délivrer une attestation valable 3 ans permettant à l'employeur d'habiliter le salarié.

Evaluation sous forme de QCM

7. Contenu de la formation :

JOUR 1

Présentation du groupe et des objectifs

Les risques de l'électricité

La réglementation

Les mesures de prévention

JOUR 2

Travaux pratiques et conduite à réaliser

Les zones d'intervention

Ouvrages et installations

JOUR 3

Exercices pratiques

Conduite à tenir

Thèmes spécifiques selon le niveau d'habilitation

Epreuves certificatives

8. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux (nous consulter) ou en entreprise

Les centres de formation dans lesquels UFPS Group Group accueille des stagiaires sont conformes à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de connaitre les risques d'accident lors de travaux non électriques en zone de voisinage simple des installations électriques haute et basse tension.

Etre capable de mettre en application les règles de la norme NFC18-510.

Etre capable de s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans son établissement.

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 1 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves se voient délivrer une attestation valable 3 ans permettant à l'employeur d'habiliter le salarié.

évaluation sous forme de QCM

7. Contenu de la formation :

JOUR 1

Présentation du groupe et des objectifs

Les risques de l'électricité

La réglementation

Les mesures de prévention

Les procédures d'intervention

_____ POUR BS/BE MANOEUVRE _____

JOUR 2

Travaux pratiques et conduite à réaliser

Les zones d'intervention

Epreuves certificatives

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de connaitre les risques d'accident lors de travaux non électriques en zone de voisinage simple des installations électriques haute et basse tension.

Etre capable de mettre en application les règles de la norme NFC18-510.

Etre capable de s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans son établissement.

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 1 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves se voient délivrer une attestation valable 3 ans permettant à l'employeur d'habiliter le salarié.

évaluation sous forme de QCM

7. Contenu de la formation :

Présentation du groupe et des objectifs

Les risques de l'électricité

La réglementation

Les mesures de prévention

Les procédures d'intervention



FORMATION INCENDIE

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Appréhender le risque incendie
- Réagir face au départ de feu
- Connaître l'organisation des secours en entreprise
- Connaître l'organisation d'une évacuation

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
- Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e) (sapeurs-pompiers, agent SSIAP)

6. Validation :

- Formation non certificative
- évaluation formative sous forme de mise en situation simulée
- Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

- Découverte de l'organisation des secours
- Savoir et connaître les procédures de déclenchement de l'alarme
- Connaître le déclenchement des secours et le passage d'un message d'alerte
- Connaître les dangers d'exposition à l'incendie
- Savoir choisir et utiliser son extincteur
- Connaître les procédures et techniques d'évacuation
- Connaître les rôles et missions des équipiers d'évacuation
- Mise en pratique des connaissances théoriques

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Prendre en compte les risques incendie.
Adapter son comportement, causes et effet de l'incendie.

2. Public concerné :

L'ensemble du personnel

3. Validation :

Une attestation sera envoyée à l'issue de la validation de chaque module

4. Programme de la formation :

- Les Causes incendie
- Les conséquences d'un incendie
- Les statistiques
- Le Triangle du feu
- Les classes de feux
- Les différents moyens de Secours
- Utilisation d'un extincteur
- Les dangers des fumées
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- Les consignes de sécurité

5. Moyens pédagogiques :

- Animations,
- Voix Off,
- Exercices,
- Évaluations

6. Développement :

Ce module est élaboré en partenariat avec 4 organismes de formation:
FSI (YUTZ), FIPS, UFPS Group Group, PULSART FORMATION

7. Organisation :

être équipé d'un ordinateur ou d'une tablette ou d'un Smartphone

être équipé d'une connexion internet

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Réagir face au départ de feu
Maîtriser l'organisation des secours en entreprise
Maîtriser l'organisation d'une évacuation
Savoir mener une évacuation

2. Public concerné :

Personnes issues de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative
Alternance de théorie et pratique
Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e) (sapeurs-pompiers, agent SSIAP)

6. Validation :

Formation non certificative
évaluation formative sous forme de mise en situation simulée
Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

- Découverte de l'organisation des secours
- Savoir et connaître les procédures de déclenchement de l'alarme
- Connaître le déclenchement des secours et le passage d'un message d'alerte
- Connaître les dangers d'exposition à l'incendie
- Procédure d'évacuation
- Technique d'évacuation
- Prévention du risque incendie
- Visite de l'établissement
- Mise en pratique des connaissances théoriques



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Appréhender le risque incendie
- Réagir face au départ de feu
- Connaître l'organisation des secours en entreprise
- Connaître l'organisation d'une évacuation

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
- Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e) (sapeurs-pompiers, agent SSIAP)

6. Validation :

- Formation non certificative
- évaluation formative sous forme de mise en situation simulée
- Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

- Découverte de l'organisation des secours
- Savoir et connaître les procédures de déclenchement de l'alarme
- Connaître le déclenchement des secours et le passage d'un message d'alerte
- Connaître les dangers d'exposition à l'incendie
- Savoir choisir et utiliser son extincteur
- Connaître les procédures et techniques d'évacuation
- Connaître les rôles et missions des équipiers d'évacuation
- Mise en pratique des connaissances théoriques



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Appréhender le risque incendie
- Réagir face au départ de feu
- Connaître l'organisation des secours en entreprise

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
- Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e) (sapeurs-pompiers, agent SSIAP)

6. Validation :

- Formation non certificative
- évaluation formative sous forme de mise en situation simulée
- Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

Découverte de l'organisation des secours

Savoir et connaître les procédures de déclenchement de l'alarme

Connaître le déclenchement des secours et le passage d'un message d'alerte

Savoir choisir et utiliser son extincteur

Mise en pratique des connaissances théoriques



FORMATION SECOURISME

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Appréhender et connaître les dispositifs de prévention dans son entreprise
Savoir contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
Savoir intervenir face à une situation d'accident du travail
Etre force de proposition d'amélioration des conditions de travail

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements:

Heuristique, démonstrative et applicative
Alternance de théorie et pratique
Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
Evaluation pratique de validation en fin de session
Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agréé(e) par l'INRS

6. Validation :

L'épreuve de certification se déroule de la façon suivante :
Cas concret de secourisme
Questionnaire oral sur les connaissances en prévention

Afin d'accueillir un avis FAVORABLE, le participant doit répondre aux critères et aux éléments incontournables établis par les grilles certificatives de l'INRS. Il obtiendra le cas échéant un certificat valable pendant 24 mois.

7. Contenu de la formation

Jour 1 : Matin

Prévention

Alerte, Alerte aux populations, Agir face aux risques attentats

Examen

Jour 1 : Après-midi

Savoir agir face à une victime qui :

Saigne abondamment

S'étouffe

Victime de malaise

Brûlures

Douleur empêchant certains mouvements

Plaies qui ne saignent pas abondamment

Jour 2 : Matin

Révision du 1er jour

Victime qui ne répond pas mais respire

Victime qui ne répond pas et ne respire pas

Jour 2 : Après-midi

Mise en pratique des connaissances théoriques

Epreuve de validation



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Savoir agir et mettre en oeuvre les gestes d'urgence vitale

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)

Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agrément(e) par l'INRS

6. Validation :

Formation non certificative

évaluation formative sous forme de mise en situation simulée

Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

Savoir mettre :

en protection

Savoir réaliser :

un examen

l'alerte des secours

Savoir réagir face :

à un saignement abondant

à l'étouffement (Adulte, Enfant, Nourrisson)

une victime qui ne répond mais respire (PLS)

une victime qui ne répond pas et ne respire pas (Massage Cardiaque) (Adulte, Enfant, Nourrisson)

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Appréhender et connaître les dispositifs de prévention dans son entreprise
- Savoir contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Savoir intervenir face à une situation d'accident du travail
- Etre force de proposition d'amélioration des conditions de travail

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Avoir déjà obtenue la certification SST

4. Effectif :

de 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)
- Evaluation pratique de validation en fin de session
- Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agréé(e) par l'INRS

6. Validation :

L'épreuve de certification se déroule de la façon suivante :

- Cas concret de secourisme
- Questionnaire oral sur les connaissances en prévention

Afin d'accueillir un avis FAVORABLE, le participant doit répondre aux critères et aux éléments incontournables établis par les grilles certificatives de l'INRS. Il obtiendra le cas échéant un certificat valable pendant 24 mois.

7. Contenu de la formation :

Jour 1 : Matin

Prévention

Alerte, Alerte aux populations, Agir face aux risques attentats

Examen

Savoir agir face à une victime qui :

Saigne abondamment

S'étouffe

Victime de malaise

Brûlures

Douleur empêchant certains mouvements

Plaies qui ne saignent pas abondamment

Jour 1 : Après-midi

Victime qui ne répond pas mais respire

Victime qui ne répond pas et ne respire pas

Mise en pratique des connaissances théoriques

Epreuve de validation



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Savoir agir et mettre en oeuvre les gestes d'urgence vitale

2. Public concerné :

Salariés issus de l'ensemble d'une structure professionnelle

3. Pré requis :

Aucun pré requis demandé

4. Effectif :

de 2 à 12 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)

Formation encadrée par un(e) formateur(trice) reconnu(e) et agréé(e) par l'INRS

6. Validation :

Formation non certificative

évaluation formative sous forme de mise en situation simulée

Attestation individuelle délivrée à chaque participant

7. Contenu de la formation :

Savoir mettre :

en protection

Savoir réaliser :

un examen

l'alerte des secours

Savoir réagir face :

à un saignement abondant

à l'étouffement (Adulte, Enfant, Nourrisson)

à une victime qui se plaint de plaie, brûlure, traumatisme ou malaise

une victime qui ne répond mais respire (PLS)

une victime qui ne répond pas et ne respire pas (Massage Cardiaque) (Adulte, Enfant, Nourrisson)



FORMATION SECURITE

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Les Intervenants du secteur de l'Aide à Domicile seront capables à l'issue de cette formation d'être acteurs de la prévention des risques liés à leurs métiers.

Ils seront également capables d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

2. Public concerné :

Les Intervenants du secteur de l'Aide à Domicile

3. Pré requis :

Aucun Pré Requis n'est indispensable

4. Déroulement de la formation :

Alternance entre formation théorique et exercices de mise en situation

Travail en groupes

Présentation et apprentissage sur outils pouvant être utilisés auprès des bénéficiaires (lits médicalisés, fauteuils roulants, aides techniques,?)

Projections de films

Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur

Utilisation des outils de repérage, méthode de détection et d'analyse de travail

5. Evaluation :

Évaluation formative en certificative

Évaluation finale via fiche INRS

Un certificat APS ASD sera délivré pour une durée de 24 mois, après validation des deux domaines de compétences.

6. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur APS ASD, certifié par l'INRS et à jour de MAC

7. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux ou en entreprise

8. Contenu de la formation :

Domaine 1 Prévention :

Être capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure

Identifier les situations dangereuses liées a? ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel

Repérer les situations a? risques liées a? l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain

Agir et réagir lors d'une exposition a? une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction

Informar la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée

Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée

Domaine 2 Secours :

Être capable d'adopter un comportement adapté? en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

Situer son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail sur son lieu de travail

Mettre en sécurité une situation d'accident

Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter

Secourir une victime et alerter ou faire alerter

Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Le contenu est susceptible d'être modifié, dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation APS ASD

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

permettre aux personnes titulaires du certificat APS ASD, de Maintenir les compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de la formation initiale.

2. Public concerné :

Les Intervenants du secteur de l'Aide à Domicile

3. Pré requis :

Salariés intervenant dans le secteur de l'Aide à domicile ayant obtenu le certificat APS ASD, dans les 24 mois précédents

4. Nombre de participants :

Un groupe de maximum 10 personnes

5. Déroulement de la formation :

Alternance entre formation théorique et exercices de mise en situation
Travail en groupes
Présentation et apprentissage sur outils pouvant être utilisés auprès des bénéficiaires (lits médicalisés, fauteuils roulants, aides techniques,?)
Projections de films
Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur
Utilisation des outils de repérage, méthode de détection et d'analyse de travail

6. Evaluation :

Évaluation formative en certificative
Évaluation finale via fiche INRS
Un nouveau certificat APS ASD sera délivré pour une durée de 24 mois, après validation des deux domaines de compétences.

7. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Sauveteur Secouriste du Travail, certifié INRS et à jour de MAC

8. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux ou en entreprise

9. Contenu de la formation :

DOMAINE 1 Prévention :

Être capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

Actualisation des compétences liées à la prévention des risques liés à l'activité des intervenants à domicile

Actualisation des techniques de manutention des personnes à mobilité réduite

Évaluation des compétences

DOMAINE 2 Secours :

Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

Actualisation des gestes d'urgence

Évaluation des compétences

Le contenu est susceptible d'être modifié, dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation APS ASD

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maintien et actualisation des connaissances et savoir faire de l'acteur PRAP nécessaires pour contribuer à la mise en oeuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans l'entreprise ;
Prévenir des risques professionnels spécifiques à l'activité et à l'entreprise en apportant des améliorations organisationnelles et techniques.

2. Public concerné :

Tout public des industries de Commerce, BTP et activités de bureau (IBC).

3. Pré requis :

Être titulaire du certificat PRAP IBC

4. Nombre de participants :

Un groupe de 4 à 10 personnes

5. Moyens pédagogiques :

1 livret fin de stage, Situations Ergonomique, Mannequins, Squelette, Matériel de Manutention

6. Déroulement de la formation :

Interaction permanente entre les participants et le formateur ;
Mise en situation des participants (Situations à Résolution de Problèmes) ;
Pédagogie par l'action : le formateur utilise son expérience d'ostéopathe, spécialiste en biomécanique du rachis pour entraîner les participants aux différentes postures et donner les conseils adéquats.
Implication des participants dans la proposition de pistes d'améliorations au sein de l'entreprise.

7. Evaluation :

Le Certificat d'Acteur PRAP IBC sera renouvelé pour 24 mois, dès lors que les domaines de compétences seront acquis suite à une épreuve de certification prévue par le document de référence de l'INRS.

8. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur en Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique, certifié par l'INRS et à jour de MAC

9. Lieu de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux ou en entreprise

10. Contenu de la Formation :

Accueil des stagiaires

Présentation du formateur et des acteurs.

Présentation du programme et des objectifs.

Retour sur les projets mis en place pour le partage de l'expérience de chaque acteur.

Actualisation des compétences :

Observer, analyser et proposer des pistes de solutions à partir d'un « cas pratique ».

Rappel et validation des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts à travers la manutention des charges inertes.

Évaluation - Renouvellement de la certification

Bilan de la journée.

Le contenu est susceptible d'être modifié dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation PRAP

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Maintien et actualisation des connaissances et savoir faire de l'acteur PRAP nécessaires pour contribuer à la mise en oeuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans la structure ;
Prévenir des risques professionnels spécifiques à l'activité et à la structure en apportant des améliorations organisationnelles et techniques.

2. Public concerné :

Personnel Soignant d'une Structure Medico Social

3. Pré requis :

Etre titulaire du certificat PRAP 2S

4. Nombre de participants :

Un groupe de 4 à 10 personnes

5. Moyens pédagogiques :

1 livret fin de stage, Situations Ergonomique, Mannequins, Squelette, Matériel de Manutention

6. Déroulement de la formation :

Interaction permanente entre les participants et le formateur ;
Mise en situation des participants (Situations à Résolution de Problèmes) ;
Pédagogie par l'action : le formateur utilise son expérience d'ostéopathe, spécialiste en biomécanique du rachis pour entrainer les participants aux différentes postures et donner les conseils adéquats.
Implication des participants dans la proposition de pistes d'améliorations au sein de la structure.

7. Evaluation :

Le Certificat d'Acteur PRAP 2S sera renouvelé pour 24 mois, dès lors que les domaines de compétences seront acquis suite à une épreuve de certification prévue par le document de référence de l'INRS

8. Formateur :

La formation est dispensée au minimum par un formateur en Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique, certifié par l'INRS et à jour de MAC

9. Lieux de formation :

La formation peut se dérouler dans nos locaux ou en structure

10. Contenu de la Formation :

Accueil des stagiaires

Présentation du formateur et des acteurs.

Présentation du programme et des objectifs.

Retour sur les projets mis en place pour le partage de l'expérience de chaque acteur.

Actualisation des compétences :

Observer, analyser et proposer des pistes de solutions à partir d'un « cas pratique ».

Rappel et validation des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts à travers la manutention et utilisation du matériel de manutention.

Évaluation - Renouvellement de la certification

Bilan de la journée

Le contenu est susceptible d'être modifié dans le cas de modifications du document de référence du dispositif de formation PRAP

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Estimer les risques encourus
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation

2. Public concerné :

Opérateurs ou encadrants d'engins et techniciens intervenants sur les chantiers et à proximité des réseaux (enterrés et/ou aériens)

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

4. Effectif :

de 2 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique

Evaluation des connaissances théoriques (QCM)

Formation encadrée par un formateur habilité AIPR

6. Validation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM établi par le MEEM

Après examen, délivrance d'une attestation de compétence

Possibilité de repasser les compétences non acquises sur une autre session.

Si le cas se présentait, nous vous contacterons.

7. Contenu de la formation :

Le rôle du maître d'ouvrage

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

PRINCIPES ET POINTS IMPORTANTS DE LA REFORME

(anti-endommagement)

Les principes de l'évolution réglementaire

Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Le guichet unique : utilisation en direct

La terminologie utilisée à travers la réforme

La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques

Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT

Les ATU (Avis de Travaux Urgents)

Le constat contradictoire

LE GUIDE TECHNIQUE DE LA REFORME

Le marquage-piquetage

Les opérations de localisation

Les investigations complémentaires

8. Lieu de la formation :

en intra ou inter entreprise (nous consulter pour connaître les dates et lieux de formation)

Les centres de formation dans lesquels UFPS Group Group accueille des stagiaires sont conformes à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.

Identifier les différents réseaux.

Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.

Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

2. Public concerné :

Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : Chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, personnel de bureaux de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel réalisant la détection et le géo-référencement de réseaux

3. Méthodes pédagogiques :

Méthodes pédagogiques Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique.

Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme du MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 40 questions

4. Programme de la formation

Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)

Réglementation et Norme

Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)

Fonctionnement du Guichet Unique

Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage,

Étude de l'organisation d'un chantier

La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens

La cartographie, le marquage-piquetage

Lecture des repérages et affleurants

Les procédures de prévention en amont du chantier

L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention

Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires

Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non

La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

5. Evaluation :

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence
(En cas de réussite au QCM de MEDDE).

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de participer à l'évaluation des risques ainsi qu'à leur maîtrise au sein de la structure et de savoir appliquer des techniques de manutention en sécurité.

2. Public concerné :

Tous salariés des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées),
cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Salariés de l'encadrement de la structure

4. Effectif :

de 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrement :

Heuristique, démonstrative et applicative
Alternance de théorie et pratique
Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfaits aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat valable 2 ans (Assurance maladie/ INRS).

Possibilité de repasser les compétences non acquises sur une autre session.
Si le cas se présentait, nous vous contacterons.

7. Contenu de la formation :

JOUR 1

Présentation du groupe et des objectifs
Les bases en prévention des risques
Le fonctionnement et les limites du corps
Evaluation des risques
Observation et analyse d'un poste de travail
Consignes des travaux d'intersession

JOUR 2

Restitution des travaux
Proposition de pistes d'amélioration
Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (Geste et posture)
Les aides techniques
Epreuves certificatives
Bilan de fin de formation

8. Lieu de la formation :

dans vos locaux

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail et de la personne aidée

2. Public concerné :

Personnel du secteur sanitaire et social

3. Méthodes pédagogiques :

Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels, le travail sera transféré à l'étude des cas sur le terrain. Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe au groupe de travail.

4. Programme de la formation :

Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux et économiques :

La place de l'activité physique dans le travail,

Les principes de la prévention des risques

les différentes atteintes de l'appareil locomoteur,

les facteurs de risque La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant :

la notion de déterminant,

l'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique.

les aides techniques à la manutention,

les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités

règles à respecter dans la mise en oeuvre des techniques de manutention,

déplacements naturels du patient,

mise en place des techniques de manutention manuelle des La proposition d'amélioration des postes de travail.

5. Evaluation :

Certification acteur PRAP IBC sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation en fin de formation.

Le certificat acteur PRAP IBC de?livre? au stagiaire est valable 24 mois, et fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire "MAC PRAP IBC"

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir les personnes handicapées
- Appréhender les différents handicaps
- Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil
- Mettre en Sécurité les personnes en situation de handicap lors d'une alarme incendie

2. Public concerné :

- Toute personne en contact direct avec les usagers et les clients à l'accueil des personnes handicapées

3. Déroulement de la formation :

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques
- Etude de cas
- Support de formation accueil des PMR

4. Outils de formation :

- Vidéoprojecteur
- Référentiels, documentation
- Combinaison vieillissement NOUVEAUTE 2016

5. Programme de la formation :

Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre
S'interroger sur le handicap et la situation de handicap : existe-t-il une différence ?
La perception plus ou moins divergente sur le handicap en France
Définitions de la notion de handicap
Lever ses préjugés face au handicap

L'accueil des personnes handicapées
Adapter son accueil en fonction du type d'handicap
Sourd, mal voyant, handicapé moteur ou psychique
Quid sur les polyhandicapés
Les gestes et postures adaptées en fonction du handicap
Les fondamentaux de la communication
La prise en charge d'un client ou d'un patient
Le vocabulaire usuel de l'accueil
Les clés de la communication : orale, gestuelle ou écrite ?
Les gestes et erreurs à ne pas commettre

La mise en Sécurité d'une personne en situation de Handicap lors d'une alarme en tenant compte de la capacité technique de l'établissement

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Ressentir et mieux comprendre les difficultés motrices et sensorielles
- Appréhender et vivre les troubles visuels pour adapter son comportement
- Mieux comprendre les troubles auditifs
- Prise en charge d'une personne handicapée

2. Public concerné :

Le personnel de l'entreprise

3. Programme :

- Le vieillissement physiologique
- Les principales pathologies du vieillissement
- Les différents Handicaps
- La fonction locomotrice, les postures
- La fonction visuelle
- La fonction auditive
- Aborder une personne touché par un handicap
- Les règles de communication

4. Méthodes Pédagogiques :

- Ateliers de manutention
- Pratique du simulateur
- Réalisation d'actes de la vie quotidienne
- Manutentions réalisées par les autres participants
- Essai du simulateur de tremblement

5. outils de formation :

- Simulateur handicaps
- Simulateur Visuel
- Simulateur Auditif
- Simulateur Dos

6. intervenant :

Formateur de formateurs, PRAP certifié INRS

7. Durée :

4 heures de face a face pédagogique

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Comprendre les mécanismes biologiques de la dépendance.
- Savoir différencier alcoolisation et dépendance.
- Consommation d'alcool et milieu professionnel.
- Connaître les effets de l'alcool.

2. Public concerné :

Direction et personnel d'encadrement, élus CHSCT
Tout salarié

3. moyens pédagogiques :

vidéoprojecteur
lunettes alcool
Parcours Mobilité

4. Programme de la formation :

Connaître l'action des drogues sur le cerveau
Comprendre le système de récompense
Connaître le rôle du système nerveux central

Connaître les indicateurs permettant de reconnaître l'abus d'alcool, la consommation à risque et la dépendance

Responsabilité du chef d'entreprise
Alcool et code du travail
Consommation d'alcool et milieu professionnel
Connaître les effets de l'alcool

Connaître les conditions d'absorption et d'élimination de l'alcool
Connaître les conséquences physiologiques de l'absorption d'alcool
Connaître les indices de risque en conduite automobile

Tester la visibilité et la modification des réactions à l'aide de lunettes simulant les effets de l'alcool

5. Méthodes Pédagogiques

Sous Groupes, Simulations, Exposés

6. durée - organisation

4 groupes sur une journée de travail



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Identifier les polluants et leurs risques
Les types de déversement
La prévention face aux polluants
Les conduites à tenir Le kit déversement

2. Public concerné :

Personnel susceptible de se trouver à proximité de produits polluants

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées),
cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Maîtriser la langue française

4. Effectif :

de 1 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative
Alternance de théorie et pratique
Formation encadrée par un(e) formateur(trice) expérimenté(e)
Evaluation des connaissances théoriques en début et en fin de session (QCM)

6. Validation :

Formation non certificative
Evaluation sous forme de QCM
Envoi d'une attestation de compétence

7. Contenu de la formation :

Introduction à la prévention de la pollution

Les 9 principes généraux en prévention

Les polluants de votre établissement

La route de la pollution

Les types de déversement

CONDUITES A TENIR

Le stockage et le rangement

L'emplacement du kit déversement

L'évaluation du risque

Les Equipements de Protection Individuelle et collective

Les malaises

Le confinement

L'arrêt de la source

La notification

Le nettoyage

Le rapport

8. Lieu de la formation :

dans votre établissement



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

- Sensibiliser les participants à la nécessité de prendre en charge leur sécurité
- Connaître les exigences de la protection collective et la privilégier
- Maîtriser la protection individuelle
- Analyser le risque de chutes de hauteur
- Savoir positionner son harnais et ses ancrages

2. Public concerné :

Toute personne amenée à travailler temporairement en hauteur avec des équipements individuels dans le cadre de son activité

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Salarié de tous secteurs

4. Effectif :

de 1 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

- Heuristique, démonstrative et applicative
- Alternance de théorie et pratique
- Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité et du secourisme (sapeurs-pompiers, SSIAP 3, formateur SST)

6. Validation :

Test de contrôles des connaissances (cas concret) Analyse et actions correctives

SUIVI ET POST-FORMATION FACULTATIF

Une journée de validation d'application des acquis stagiaires en réelles situations de travail est proposée :
Audit terrain +rapport

7. Contenu de la formation :

THEORIE

Les risques du travail en hauteur

Qu'est-ce qu'une chute ?

Notion de force de choc. Statistiques des chutes de hauteur

Les règles à respecter. Le facteur de chute. Le tirant d'air. Le pendule. Les arêtes. Les accès. Le déplacement et travail

La protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Ancrages : Fixes et temporaires ; Normalisation ; Résistance

La réglementation du travail en hauteur

PRATIQUE

Utilisation du système d'arrêt de chute. Description, contrôle, conformité, recommandations d'emploi. Les harnais ; Constitution, caractéristiques ; Choix de l'attache : sternale ou dorsale

Réglage du harnais sur le corps ; Essais en suspension dorsale et sternale. Les ancrages : Fixes et temporaires ; Choix de l'ancre (structure d'accueil). Choix du dispositif d'ancrage selon le lieu ; Précautions

à prendre. Déplacements verticaux et horizontaux ; Installation du système antichute. Validation du déplacement de l'opérateur et de sa sécurité avec mise en situation

L'entretien et stockage du matériel ; Conditionnement ; Inspection

Essais

8. Lieu de la formation :

dans votre établissement



PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité des engins de chantier

2. Public concerné :

Toute personne débutante ou expérimentée amenée à conduire un engin de chantier

3. Pré requis :

Avoir plus de 18 ans et médicalement apte
Maîtriser la langue française

4. Effectif :

de 1 à 6 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative
Alternance de théorie et pratique
Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité
Formateur différent du testeur

6. Validation :

Test théorique et pratique
Délivrance du CACES si obtention

7. Contenu de la formation :

Théorie :

La sécurité

Les textes relatifs à la conduite des engins de chantier

Technologie des engins de chantier

Mise en oeuvre des engins de chantiers

Règles de sécurité lors de l'utilisation des engins

Règles de sécurité liées à l'environnement

Règles de sécurité lors des arrêts et fin de poste

Transfert sur route

Pratique :

Vérifications

Conduite, circulation, manoeuvres

Maintenance

8. Lieu de la formation :

en intra ou inter entreprise (nous consulter)

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Etre capable de participer à l'évaluation des risques ainsi qu'à leur maîtrise au sein de la structure et de savoir appliquer des techniques de manutention en sécurité et de porter secours à une victime.

2. Public concerné :

Salariés de structures de transport

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Salariés de l'encadrement de la structure

4. Effectif :

de 4 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sécurité et du secourisme

6. Validation :

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat (PRAP et SST) valable 2 ans par un formateur certifié Assurance maladie/ INRS. Certificat double compétence PRAP et SST.

Possibilité de repasser les compétences non acquises sur une autre session.

Si le cas se présentait, nous vous contacterons.

7. Contenu de la formation :

JOUR 1

Présentation du groupe et des objectifs
Les bases en prévention des risques
Le fonctionnement et les limites du corps
Evaluation des risques, observation et analyse d'un poste de travail
Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
Techniques de manutention des bénéficiaires (Geste et posture)
Consignes des travaux d'intersession

JOUR 2

Sauvetage Secourisme du Travail

JOUR 3

Restitution des travaux d'intersession
Sauvetage Secourisme du Travail (suite)
Epreuves certificatives

8. Lieu de la formation :

en inter ou intra entreprise (nous consulter)

Les centres de formation dans lesquels UFPS Group Group accueille des stagiaires sont conformes à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



FORMATION SURETE

PROGRAMME DE FORMATION

1. Objectifs :

Savoir agir face à une menace imminente

(dynamique d'une attaque, adaptation des comportements, attitude à adopter?)

Maîtriser les techniques d'évacuation

Cette formation vous fournira les méthodes et les outils utiles, afin d'anticiper, prévenir et réagir en cas d'attaque

2. Public concerné :

tout public

Conformément à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées),
cette formation peut-être dispensée aux personnes en situation de handicap.

merci de nous contacter pour toute demande.

3. Pré requis :

Maîtrise de la langue française

4. Effectif :

de 1 à 10 personnes

5. Méthodes et encadrements :

Heuristique, démonstrative et applicative

Alternance de théorie et pratique

Formation encadrée par un(e) professionnel(le) de la sûreté

6. Validation :

Une attestation individuelle de participation sera éditée pour chaque participant et renvoyée au chef d'établissement.

Evaluation sous forme de QCM

7. Contenu de la formation :

SAVOIR IDENTIFIER LES INCIDENTS GENERATEURS DE CRISE DE TYPE ATTENTATOIRE

Alerte à la bombe ou colis suspect
Le risque NRBC
Attaque de masse (tueur de masse) & explosif

LES REFLEXES SUR LA CONDUITE A TENIR FACE A UNE ATTAQUE PAR INTRUSION

Savoir adapter son attitude selon la catégorie de menace
Les différentes méthodes de protection (courir, se cacher, alerter)
Les consignes d'évacuation selon la catégorie de risque

LES REFLEXES SUR LA CONDUITE A TENIR FACE A UNE ATTAQUE HORS STRUCTURE

Adapter son attitude selon la catégorie de menace
L'alerte selon le type d'évènement
Les méthodes de confinement selon la typologie du risque

8. Lieu de la formation :

dans votre établissement

Fiche générée le 11/04/2026

UFPS GROUP - Tél : 01 61 04 98 58 - contact@ufpsgroup.fr

Organisme de Formation enregistré à la Préfecture de région Île de France sous le numéro 11 78 82813 78

Ce document est la propriété exclusive de UFPS Group France. Toute reproduction intégrale ou partielle, toute utilisation par des tiers ou toute communication à des tiers, sans accord préalable écrit de UFPS Group France est illicite.